

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2023

2023-97 ADHESION AU COLLEGE DES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET SOCIETALES (TES IV)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize novembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du dix novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BELLEIL

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric	x			BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis		x	DUNET Frédéric	LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain	x			Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo - Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x		DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien	x			GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique		x		Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu les statuts de TE44, et notamment ses articles 6-1 à 6-4,

Vu les statuts de l'association « Collège des transitions sociétales » de type loi 1901, en date du 1^{er} septembre 2021,

Vu les délibérations du Comité syndical n°2021-59 du 30 septembre 2021 et n° 2022-115 du 15 décembre 2022, relative à l'adhésion au collège des transitions sociétales pour la période 2021-2024,

Considérant que la vocation du Collège des transitions sociétales est de promouvoir, sur le territoire régional, dans les milieux institutionnels, socioéconomiques, associatifs et plus largement au sein de la société civile, une culture partagée sur les enjeux sociétaux mais aussi et surtout de favoriser l'engagement d'actions de transitions.

Considérant que les actions du Collège des transitions sociétales s'articulent autour :

- d'une *action-recherche* partenariale sur la transition énergétique & sociétale (programme TES) pour faire ensemble sur les territoires locaux ;
- des *programmes de (dé)formation* pour une vingtaine de décideurs chaque année, au service des transitions sur les territoires, et avec les questions de nos représentations et des conditions de la coopération.

Considérant que le programme d'action-recherche est constitué de divers partenaires sur le territoire régional tel que les syndicats d'énergies (TE44, SIEM, ...), le Département de Loire-Atlantique, ENEDIS, etc.

Considérant que l'intérêt pour TE44 d'y adhérer est de pouvoir participer à la détermination des conditions favorisant l'émergence de projets dits de « transition énergétique » avec une approche transversale et systémique sur son territoire.

Considérant que TE44 souhaite renforcer son partenariat avec le Collège des Transitions Sociétales afin de « penser l'énergie comme un bien commun » et de renforcer les collaborations territoriales à travers 4 objectifs :

- Développer des circuits courts et partager l'énergie entre plusieurs acteurs d'un territoire
- Construire une vision partagée sur le développement de nouveaux déploiements d'EnR comme l'agrivoltaïsme et la méthanisation
- Renforcer la coopération entre TE44 et ses adhérents
- Etablir une collaboration entre TE44, Nantes Métropole et le Département.

Considérant que la SEM EnR44 est également intéressée par l'adhésion à l'organisme et qu'il est proposé de partager la cotisation de 30 000€ entre TE44 et la SEM EnR44 comme suit :

- 18 000€/ an pour TE44
- 12 000€ / an pour la SEM EnR44

Le Comité syndical décide, par 10 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions :

- D'approuver l'adhésion de TE44 au programme « TES IV » organisé par le Collège des Transitions Sociétales pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027,
- D'approuver le partage de la cotisation annuelle d'un montant de 30 000€ entre la SEM ENR44 et TE44, selon la répartition suivante :
 - 18 000€ à la charge de TE44
 - 12 000€ à la charge de la SEM ENR44
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle dévolue à TE44 d'un montant de 18 000 €, sous réserve des crédits inscrits au budget principal de TE44,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délégués en exercice : 24
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 9
Publication effectuée le : 23/11/2023

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**